

## Catalogue des subventions du fonds communal pour l'énergie et la durabilité

Commune du Chenit | 30.10.2024

Thème	Plafond (arrondi)	Subvention	Montant alloué	Conditions	Justificatifs à fournir pour le versement	Plafond prévu (rémontant total selon simulation)	Nbre demandes projeté / an	Montant moyen projeté	Commentaire
Energie	62'000.00 CHF	Appareils ménagers efficaces*	25%, max 200.00	Matériel recommandé part topten.ch, dans la catégorie ménage et uniquement fours, plan de cuisson, réfrigérateur, congélateurs, hotte d'aspiration, lave-vaisselle, lave-linge, aspirateur. Achat dans un commerce suisse. Maximum une demande par type d'appareil et par ménage. Le demandeur s'engage à ne pas revendre l'appareil dans les 2 ans suivant l'achat.	Copie de la facture acquittée et/ou justificatif de paiement (ticket de caisse, virement bancaire). Le nom du modèle de l'appareil doit figurer.	4'500.00 CHF	30	150.00 CHF	Pas pour les sèche-linge
		Bilan énergétique*	50% des coûts, min 250.00 et max 1'000.00	Valable pour: CECB+, coup d'œil SEVJ Sous réserve de l'octroi de la subvention M07 du canton de Vaud	Copie de la confirmation d'octroi de la subvention M07 du canton de Vaud	5'000.00 CHF	5	1'000.00 CHF	Montant minimum permet de prendre en charge "coup d'œil" SEVJ Subvention cantonale de 1'000.00 (prérequis) Pas d'autre justificatif requis, voir si souhaité d'avoir d'autres infos (copie du CECB+) pour d'autres raisons
		Chauffage bois/pellets	Puissance inférieure à 30kW Forfait de 2'000.00 Puissance supérieure à 30kW Forfait de 3'000.00	Uniquement pour le remplacement d'une chaudière mazout ou gaz	Copie de la facture nominative acquittée après travaux	11'500.00 CHF	5	2'300.00 CHF	Subvention déjà existante dans le directive actuelle
		Pompe à chaleur - PAC	Forfait 2'000.00	Sous réserve de l'octroi de la subvention M05 du canton de Vaud	Copie de la confirmation d'octroi de la subvention M05 du canton de Vaud	10'000.00 CHF	5	2'000.00 CHF	Subvention déjà existante dans le directive actuelle
		Batteries / accumulateurs	10%, max 1'000.00	Uniquement pour une installation liée à une installation photovoltaïque	Copie de la facture acquittée et/ou justificatif de paiement (ticket de caisse, virement bancaire)	10'500.00 CHF	7	1'500.00 CHF	
		Assistance à maître d'ouvrage	Forfait 1'000.00	Sous réserve de l'octroi de la subvention M10 du canton de Vaud	Copie de la confirmation d'octroi de la subvention M10 du canton de Vaud	5'000.00 CHF	5	1'000.00 CHF	Adossé à la subvention cantonale
		Panneaux solaires thermiques	50% du montant de la subvention cantonale reçue	Sous réserve de l'octroi de la subvention M08 du canton de Vaud	Copie de la confirmation d'octroi de la subvention M08 du canton de Vaud	10'000.00 CHF	4	2'500.00 CHF	Subvention déjà existante dans le directive actuelle
		Etude sur la création de regroupements de consommation propre	20%, max 2'500.00	Uniquement pour bâtiments existants	Copie de la facture nominative acquittée Copie de l'étude	5'000.00 CHF	2	2'500.00 CHF	
Mobilité	47'000.00 CHF	Abonnements de transports publics*	30%, max 600.00 et min 80.00	Uniquement pour un abonnement annuel CFF (demi tarif, abonnement général) ou Mobilis (comportant au minimum la zone 119) Une subvention par année et par personne Uniquement pour charettes, remorques, kits d'électrification, sièges enfant, casques, portes-bagages, paniers, sacoches, phares, cadenas	Copie de la facture acquittée et/ou justificatif de paiement (ticket de caisse, virement bancaire)	33'750.00 CHF	75	450.00 CHF	Montant minimum permet de prendre en charge la moitié du demi tarif
		Accessoires pour vélos*	30%, max 200.00	Maximum une fois par année et par personne Une seule facture de minimum 100.00 d'achat (éléments cumulables) Achat dans un commerce vaudois	Copie de la facture acquittée et/ou justificatif de paiement (ticket de caisse, virement bancaire)	375.00 CHF	5	75.00 CHF	
		Vélo, vélos électriques, vélos cargos	20% max 600.00	VTT et autres vélos "loisir" exclus Achat dans un commerce vaudois Une demande maximum par personne physique, délai de 5 ans pour une nouvelle demande Cinq demandes maximum par personne morale, avec justification, délai de 5 ans pour une nouvelle demande Minimum 1'000.00 de facture Une demande par adresse par an	Copie de la facture acquittée et/ou justificatif de paiement (ticket de caisse, virement bancaire)	12'500.00 CHF	25	500.00 CHF	
Biodiversité et ressources naturelles	27'000.00 CHF	Projets en faveur de la biodiversité dans les jardins	20%, max 1'000.00	En cas de plantations: espèces indigènes uniquement S'engage à respecter les principes formulés dans le guide "Le jardin climatique" (OFEV) Fournir un bref descriptif du projet	Copie de la facture acquittée et/ou justificatif de paiement (ticket de caisse, virement bancaire)	6'400.00 CHF	8	800.00 CHF	Lien pour le guide <a href="https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/fachinfo-daten/der-klima-garten.pdf">https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/fachinfo-daten/der-klima-garten.pdf</a> download.pdf
		Emblème charte des jardins	Prix de l'enseigne (8.00/18.00/29.00 selon matériau)	Adhésion à la charte des jardins	Copie de la charte signée et du bon de commande de l'emblème	60.00 CHF	3	20.00 CHF	<a href="https://www.energie-environnement.ch/biodiversite-jardin/charte-des-jardins/logo-et-emblemes">https://www.energie-environnement.ch/biodiversite-jardin/charte-des-jardins/logo-et-emblemes</a>
		Récupérateur des eaux de pluie	30%, max 2'500.00	Installation préalablement autorisée par la commune (permis de construire si nécessaire) Location dans une entreprise suisse. Pour les événements de sociétés locales ayant lieu sur le territoire communal Facture totale minimale: 100.00	Copie de la facture acquittée et/ou justificatif de paiement (ticket de caisse, virement bancaire)	20'000.00 CHF	10	2'000.00 CHF	<a href="https://www.energie-environnement.ch/fichiers/charte_des_jardins/charte_des_jardins.pdf">https://www.energie-environnement.ch/fichiers/charte_des_jardins/charte_des_jardins.pdf</a>
Consommation	3'000.00 CHF	Gobelets/vaisselle réutilisable***	50%, max 300.00	Location dans une entreprise suisse. Pour les événements de sociétés locales ayant lieu sur le territoire communal Facture totale minimale: 100.00	Copie de la facture acquittée et/ou justificatif de paiement	3'000.00 CHF	20	150.00 CHF	
Professionnel et entreprises	13'000.00 CHF	Audit PEK**	50% du montant restant après subventions fédérale et cantonale, max 1'250.00	Sous réserve de l'octroi de la subvention R04 du canton de Vaud	Copie de la confirmation d'octroi de la subvention R04 du canton de Vaud	3'750.00 CHF	3	1'250.00 CHF	
		Plan de mobilité d'entreprise**	20% du montant, max 1'500.00	Une étude par organisation/entreprise	Copie de la facture nominative acquittée Copie de l'étude	6'000.00 CHF	4	1'500.00 CHF	
		Formation continue énergie/durabilité**	50%, max 500.00	La formation doit être dispensée par une institution reconnue (liste non-exhaustive: universités et hautes écoles suisses, Shiwa, Pusch, Sanu, SuisseEnergie, Swissolar, Sebasol, Energo. Une personne par entreprise et par année.	Copie de la facture nominative acquittée	2'800.00 CHF	8	350.00 CHF	
<b>TOTAL</b>	<b>152'000.00 CHF</b>					<b>224</b>	<b>1'113.61 CHF</b>		

\* Subvention réservée aux privés  
 \*\* Subvention réservée aux entreprises  
 \*\*\* Subvention réservée aux sociétés locales à but non lucratif